

COMITE DIRECTEUR du 6 février 2026

Le vendredi 6 février 2026 à 14h30, les membres du comité directeur du CRE se sont réunis en visioconférence via l'application Zoom.

Présents :	Excusés :	Absents :
Laurent DUBORGET	Marie-Hélène ARMAGNAC	Laurence DERIK
Magali GOZZI	Kelly VENOT	Sébastien GARIBALDI
Andréa PULICANI		Magali LEONI
Jérôme RAFFO		Diana SALICETI
Marion TERRAZZONI		
Geneviève ULTEI SUSINI		
Anaïs ZIGLIOLI		

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 4 décembre 2025
2. Point financier
3. Désignation d'un référent tourisme équestre pour les actions de promotion ATC
4. Évaluation des retours sur les différentes formations proposées
5. Présentation défibrillateurs société LIFEAZ
6. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 4 décembre 2025

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal du Comité Directeur du 4 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Point financier

Le montant des dépenses s'élève à 31 656€ depuis le 1er septembre 2025.

Le solde des comptes au 06 février 2026 est de 64 571,62€ pour le compte courant et de 45 836.18€ pour le livret A.

La société MDE ayant remboursé la caution de 10 800€ relative à la location des boxes démontables, la somme de 10 000€ sera restituée sur le livret A.

Le CRE a perçu une subvention de 9 700€ pour le développement de la filière d'accès au haut niveau le 23/12/25 (ANS), un premier versement de 2 500€ (sur 5000€ attribué) pour l'organisation de la première étape de la coupe de France de TREC le 21/01/2026 (ATC) et le solde de la subvention *Ligues et Comités* 2025 pour un montant de 24 000€ le 04 février 2026 (CdC).

Les membres du comité directeur approuvent le point financier à l'unanimité.

3. Désignation d'un référent tourisme équestre pour les actions de promotion ATC

L'Agence du Tourisme de la Corse a proposé au Comité Régional d'Équitation de participer aux actions de promotion qu'elle mène sur les différents salons. Les membres du comité directeur désignent à l'unanimité Andréa PULICANI et Diana SALICETI en tant qu'interlocuteurs officiels pour l'ensemble des activités liées au tourisme équestre.

4. Évaluation des retours sur les différentes formations proposées

Le CRE a proposé diverses formations aux centres équestres et enseignants afin d'évaluer le nombre de personnes intéressées pour chacune.

Les formations retenues pour être organisées dès que possibles sont les suivantes :

> BFEEH. Formatrice référente : Yannique BOURGLAN. Module mental les 27 et 28 avril 2026, Module moteur les 11 et 12 mai 2026.

> Formation 360° : Réseaux Sociaux, Gestion de Site et Design. Organisme AFLOKKAT

La formation sera proposée par Equiloisirs avec une prise en charge par les OPCO.

> Reliquat journée dispositif experts fédéraux : 3 jours dédiés à l'éthologie avec Jérôme RAFFO.

> Formation premiers secours.

5. Présentation défibrillateurs société LIFEAZ

Depuis la loi n°2018-527 du 28 juin 2018 les établissements recevant du public (ERP) ont l'obligation de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe (DAE).

Les exploitants d'établissements équestres concernés par cette obligation sont ceux avec un manège clos ou une carrière couverte et ceux de plein air ayant une capacité d'accueil de plus de 300 personnes. Le CRE a la volonté d'aider les structures à s'équiper. Dans cette démarche, la société LIFEAZ a été invitée à présenter sa solution. Intervention de Romarin BIGEAR.

6. Questions diverses

Demande de changement de date CSO club

Le centre équestre U Canale Di Melo a formulé une demande de changement de date pour le CSO club initialement prévu au calendrier le 20 décembre 2026.

Le concours sera finalement organisé en date du 27 septembre 2026.

Reprise de date CSO amateur

L'ACP de Cardetto ne pouvant maintenir l'organisation du CSO amateur prévu au calendrier les 4 et 5 avril 2026, le concours sera finalement organisé par Jump'in Borgo.

CSO club CirR du 18 janvier 2026

Le concours organisé par le centre équestre de Porticcio en date du 18 janvier 2026 ne respectait pas le règlement. En effet, l'épreuve club 3 a été divisée par catégories d'âges. D'autres points font l'objet de remarques. Le règlement CSO du circuit régional Club sera révisé, notamment concernant le prix des boxes qui deviendra réglementaire. Il sera précisé que l'aide pourra être en tout ou partie amputée en cas de non respect du cahier des charges par l'organisateur.

Projet Musée du cheval en Corse/Locaux CRE

Suite au rendez-vous du 5 février 2026 auquel se sont rendus Laurent DUBORGET et Andréa PULICANI, le maire de Corte a signifié qu'il n'y a pas de locaux disponibles actuellement sur Corte afin d'y installer les bureaux du CRE.

Laurent DUBORGET explique son projet de création d'une maison du cheval, le service culture et patrimoine de la Collectivité sera interpellé sur la faisabilité de cette proposition.

Création de fiches/guides

Les membres du comité directeur vont travailler sur l'élaboration de supports disponibles en téléchargement sur le site du CRE. Ex : mémo pour les organisateurs de concours, accès aux subventions pour les dirigeants.

Démission de la présidente de la commission Dressage

Lorraine LACHIZE, présidente de la commission Dressage, a signifié sa démission par courriel du 3 février 2026. Les membres du comité directeur supposent que l'organisation d'un stage de Hunter en parallèle d'un concours Circuit Régional de Dressage se déroulant sur une structure voisine est à l'origine de cette décision. Un courrier sera envoyé au dirigeant à l'initiative du stage Hunter.

Aucune question supplémentaire n'étant apportée, la séance est levée à 17h30.



Laurent DUBORGET
Président



Andréa PULICANI
Secrétaire générale